



## CAHIER GÉNÉRAL

Assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec

Le 28 janvier 2025



**LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC**

---

Les Producteurs de pommes du Québec  
555, boul. Roland-Therrien, Bureau 365  
Longueuil (Québec) J4H 4E7  
Téléphone : 450 679-0540  
Site Internet industrie : [producteursdepommesduquebec.ca](http://producteursdepommesduquebec.ca)  
Site Internet consommateur : [lapommeduquebec.ca](http://lapommeduquebec.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

---

Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des PPQ	1
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des PPQ	2
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des PPQ tenue le 25 janvier 2024	3
Rapport des activités des PPQ 2023-2024	6
États financiers des PPQ	7
Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	20
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	21
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 25 janvier 2024	22
Présences lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 25 janvier 2024	31
États financiers du Plan conjoint	35
Projets de résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ	56



Le 10 décembre 2024

**À tous les producteurs et productrices de pommes du Québec membres des syndicats**

**Avis de convocation**  
**Assemblée générale annuelle**  
**des Producteurs de pommes du Québec**

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec (fédération de syndicats professionnels de producteurs de pommes) se tiendra aux date, heure et endroit suivants :

**Date :** Mardi 28 janvier 2025  
**Heure :** 9 h (inscription dès 8 h)  
**Endroit :** Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine  
85, rue d'Oxford, Otterburn Park, J3H 1E5  
[Itinéraire](#)

Nous présenterons le rapport des activités syndicales des PPQ, les états financiers et le rapport de mission d'examen puis vous serez invités à nommer une firme comptable pour la mission d'examen de la prochaine année financière. **Suivra l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.**

Pour assister aux assemblées, veuillez remplir votre [inscription en ligne](#) (sur la plateforme Zeffy) **avant le 6 janvier 2025.**

Nous comptons sur votre présence lors de ce grand rendez-vous annuel et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Le directeur général,  
**JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.**

Pour informations : [Caroline Gosselin](#)  
450 679-0540, poste 8218

Assemblée générale annuelle  
Producteurs de pommes du Québec  
Mardi 28 janvier 2025  
Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine

**Ordre du jour**

---

- |        |     |   |
|--------|-----|---|
| 8 h 00 |     | Inscription   |
| 9 h 00 | 1.  | Ouverture de l'assemblée générale annuelle  |
|        | 2.  | Lecture et adoption de l'avis de convocation  |
|        | 3.  | Lecture de la procédure des assemblées délibérantes   |
|        | 4.  | Lecture et adoption de l'ordre du jour  |
|        | 5.  | Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024  |
| 9 h 15 | 6.  | Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ  |
|        | 7.  | Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024  |
|        | 8.  | Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025 |
|        | 9.  | Étude des résolutions   |
|        | 10. | Divers  |
| 9 h 30 | 11. | Levée de la réunion   |

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
TENUE LE JEUDI 25 JANVIER 2024  
SALLE DES ÎLES PERCÉES, HÔTEL MORTAGNE, BOUCHERVILLE**

**INSCRIPTION**

L'inscription débute vers 8 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

M. Éric Rochon, président des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec peu après 9 h. Il souhaite la bienvenue aux productrices, producteurs et invité.es présents.

M. Rochon, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'Assemblée de nommer M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Sébastien Morissette et appuyée par M. François Turcotte, il est unanimement résolu que M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec.

M<sup>me</sup> Gagnon rappelle à l'Assemblée les directives pour la prise de parole et les votes. Elle ajoute que les documents afférents à la rencontre sont disponibles sur le site Web des PPQ et via un code QR indiqué sur l'ordre du jour. Elle mentionne que l'assemblée sera enregistrée aux fins de rédaction du procès-verbal, ce qui est proposé par M. Alexandre Simard et appuyé par M. Joël McKenzie. Le quorum est constitué des membres présents, et l'assemblée peut officiellement débiter.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. François Turcotte et appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

**3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

Étant donné que la procédure des assemblées délibérantes fait partie intégrante des règlements généraux des Producteurs de pommes du Québec et qu'elle figure sur le site Web, M<sup>me</sup> Gagnon propose de ne pas en faire la lecture mais aborde brièvement les directives concernant les interventions en cours d'assemblée.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Yvan Duchesne et appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour :

8 h 00		Inscription
9 h 00	1.	Ouverture de l'assemblée générale annuelle
	6.	Lecture et adoption de l'avis de convocation
	7.	Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
	8.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
	9.	Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 janvier 2023
9 h 15	6.	Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ
	7.	Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023
	8.	Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1 <sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024
	9.	Étude des résolutions
	10.	Divers
9 h 30	11.	Levée de la réunion

#### **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 JANVIER 2023**

M. Daniel Ruel, directeur général des PPQ, fait la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec du 26 janvier 2023.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Sébastien Morissette, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 janvier 2023.

#### **6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS SYNDICALES DES PPQ**

M. Daniel Ruel procède à la présentation du rapport des activités syndicales des Producteurs de pommes du Québec pour l'année 2022-2023.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. François Turcotte et appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités syndicales pour l'année 2022-2023 tel que présenté.



**7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023**

M<sup>me</sup> Paula Mazabel, comptable de gestion aux PPQ, présente les états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2023.

**Adoption des états financiers**

**CONSIDÉRANT** que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Charles Choquette et appuyée par M<sup>me</sup> Meyranie Dubeault, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2023 ainsi que le rapport de mission d'examen signé le 18 décembre 2023.

**8. NOMINATION D'UNE FIRME COMPTABLE POUR UNE MISSION D'EXAMEN POUR L'EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2024**

**Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen**

**CONSIDÉRANT** les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc.;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Yvan Duchesne, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc. effectue une mission d'examen pour l'année financière 2023-2024 des Producteurs de pommes du Québec.

**9. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS**

Aucune résolution n'a été présentée.

**10. DIVERS**

Aucun point Divers n'a été mentionné.

**11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Joël McKenzie et appuyée par M. Charles Choquette, il est unanimement résolu de lever la présente assemblée à 9 h 33.

---

Éric Rochon, président  
CD/dr

---

Daniel Ruel, directeur général

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC 2023-2024

Mesdames les productrices,  
Messieurs les producteurs,  
Distingués (es) invités (es),

Le rapport des activités reliées directement aux Producteurs de pommes du Québec sera très bref, car la plupart d'entre elles se déroulent par l'intermédiaire du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Toutefois, une activité demeure strictement reliée aux PPQ, soit l'administration du Programme de paiements anticipés.

Les PPQ ont offert à titre d'agent d'exécution le service des paiements anticipés aux producteurs de pommes et pour les autres productions horticoles, tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

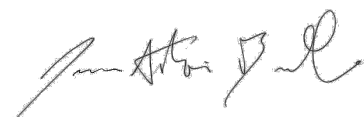
### LES PAIEMENTS ANTICIPÉS VERSÉS AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES FINANCIERS SONT :

Exercice financier	Campagne	Volet	Nombre de producteurs	Avances totales	Avances moyennes
<b>2023-2024</b>	2022 - 2023	automne 2023	16	2 545 886	
	2023 - 2024	printemps 2024	214	36 187 583	183 115 \$
			230 <sup>1</sup>	42 116 398	
<b>2022-2023</b>	2021 - 2022	automne 2022	13	1 637 636	
	2022 - 2023	printemps 2023	197	35 051 974	174 712 \$
			210 <sup>2</sup>	36 689 610 \$	

<sup>1</sup>Inclut 55 producteurs de baies, 1 producteur en serres, 42 producteurs de maraîchers, 51 producteurs de pommes de terre, 4 producteurs de légumes de transformation, 7 producteurs apiculteurs et 6 producteurs de haies cèdres et arbres de Noël pour des avances de 34 820 913 \$

<sup>2</sup>Inclut 49 producteurs de baies, 3 producteurs en serres, 33 producteurs de maraîchers, 46 producteurs de pommes de terre, 5 producteurs de légumes de transformation, 5 producteurs apiculteurs et 5 producteurs de haies cèdres et arbres de Noël pour des avances de 28 226 194 \$

Bonnes délibérations!



JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE agr.  
Directeur général

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN**

**DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

**ET ÉTATS FINANCIERS**

**30 SEPTEMBRE 2024**



## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres des

**Producteurs de pommes du Québec  
- Programme de paiements anticipés**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2024, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

***Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

***Responsabilité du professionnel en exercice***

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT (suite)

### **Autre point**

Les états financiers des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 ont été examinés par un autre professionnel en exercice qui a exprimé sur ces états une conclusion sans réserve en date du 18 décembre 2023.

### **Conclusion**

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés au 30 septembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Carrier Joyal CPA Inc

1

Le 17 décembre 2024

<sup>1</sup> Par Steve Joyal, CPA

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS  
ÉTATS FINANCIERS  
30 SEPTEMBRE 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>PAGE</b>
RÉSULTATS	11
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	12
BILAN	13
FLUX DE TRÉSORERIE	14
NOTES COMPLÉMENTAIRES	15-17

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**  
**RÉSULTATS - NON AUDITÉ**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Inscriptions	427 010	293 723
Intérêts - Agriculture et Agroalimentaire Canada	1 459 062	1 141 952
Intérêts - Producteurs	338 492	235 120
Divers	<u>9 663</u>	<u>11 753</u>
	<u>2 234 227</u>	<u>1 682 548</u>
 <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	364 593	214 276
Loyer	4 879	3 578
Papeterie et frais de bureau	6 543	1 411
Frais d'administration	37 947	32 575
Honoraires professionnels	9 769	11 981
Frais informatique	1 774	4 330
Publicité	450	-
Intérêts de l'emprunt bancaire	1 783 884	1 361 278
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>227</u>	<u>-</u>
	<u>2 210 066</u>	<u>1 629 429</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>24 161</u></u>	<u><u>53 119</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS - NON AUDITÉ**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	Investi en immobilisations et Incorporels	Fonds Non affectés	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	-	140 656	140 656	87 537
Excédent des produits sur les charges	-	24 161	24 161	53 119
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels à même les ressources non affectées	32 085	(32 085)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(227)</u>	<u>227</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>31 858</u></u>	<u><u>132 959</u></u>	<u><u>164 817</u></u>	<u><u>140 656</u></u>



**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**  
**BILAN - NON AUDITÉ**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	631 454	183 965
Intérêts à recevoir - Agriculture Canada	529 793	500 782
Avances aux producteurs	<u>40 151 545</u>	<u>33 481 046</u>
	<u>41 312 792</u>	<u>34 165 793</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)</b>	7 948	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELS (note 4)</b>	<u>23 910</u>	<u>-</u>
	<u>31 858</u>	<u>-</u>
	<u><u>41 344 650</u></u>	<u><u>34 165 793</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Emprunt bancaire (note 5)	40 124 400	33 475 869
Comptes fournisseurs et frais courus	52 616	7 625
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	428 551	241 482
Dépôts des producteurs	401 210	176 516
Produits reportés	<u>173 056</u>	<u>123 645</u>
	41 179 833	34 025 137
<b>ACTIF NET</b>		
Fonds non affectés	132 959	140 656
Investi en immobilisations et Incorporels	<u>31 858</u>	<u>-</u>
	<u>164 817</u>	<u>140 656</u>
	<u><u>41 344 650</u></u>	<u><u>34 165 793</u></u>

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**  
**FLUX DE TRÉSORERIE - NON AUDITÉ**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	24 161	53 119
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>227</u>	<u>-</u>
	<u>24 388</u>	<u>53 119</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Intérêts à recevoir - Agriculture Canada	(29 011)	(425 950)
Avances aux producteurs	(6 670 499)	(10 444 434)
Comptes fournisseurs et frais courus	44 991	(6 314)
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	187 069	169 840
Dépôts des producteurs	224 694	2 022
Produits reportés	<u>49 411</u>	<u>66 645</u>
	<u>(6 193 345)</u>	<u>(10 638 191)</u>
	<u>(6 168 957)</u>	<u>(10 585 072)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 175)	-
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(23 910)</u>	<u>-</u>
	<u>(32 085)</u>	<u>-</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt bancaire	<u>6 648 531</u>	<u>10 439 257</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>6 648 531</u>	<u>10 439 257</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	447 489	(145 815)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>183 965</u>	<u>329 780</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>631 454</u></u>	<u><u>183 965</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
30 SEPTEMBRE 2024**

**1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et administre le programme de paiements anticipés qui relève de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole. L'organisme est une organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Comptabilisation des produits**

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'inscription sont comptabilisés à titre de produits selon la durée de l'avance au producteur.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Intruments financiers**

*Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont présentées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'organisme amortit ses immobilisations en utilisant la méthode de l'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %

**Immobilisations incorporels**

Le logiciel est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans. Le logiciel n'est pas amorti au courant de l'exercice, car il n'est pas encore opérationnels. Sa mise en service est prévue pour novembre 2025.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
	\$	\$	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	370	370	-	-
Équipement informatique	11 702	3 754	7 948	-
	<u>12 072</u>	<u>4 124</u>	<u>7 948</u>	<u>-</u>

**4. ACTIFS INCORPORELS**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
	\$	\$	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	<u>23 910</u>	<u>-</u>	<u>23 910</u>	<u>-</u>

**5. EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose pour le programme de paiements anticipés d'un crédit autorisé de 46 000 000 \$. Ce crédit autorisé est renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêt au taux préférentiel moins 1/2 %. Ce crédit est garanti par les avances aux producteurs et par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

**6. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses avances aux producteurs.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de son emprunt bancaire, ses comptes fournisseurs et ses dépôts des producteurs.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
30 SEPTEMBRE 2024**

**6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses avances aux producteurs et son emprunt bancaire qui portent intérêt à taux variable. Les instruments financiers à taux variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,  
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024**

---

---

**Adoption des états financiers**

**CONSIDÉRANT** que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. est en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de recommander à l'Assemblée générale des PPQ l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2024 ainsi que du rapport de mission d'examen du 17 décembre 2024.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,  
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024**

---

---

**Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen**

**CONSIDÉRANT** les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc.;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de confier le mandat pour la mission d'examen 2024-2025 à la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. pour l'année financière 2024-2025 des Producteurs de pommes du Québec.

Le 10 décembre 2024

**Avis de convocation**  
**Assemblée générale annuelle**  
**du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec**

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec se tiendra aux date, heure et endroit suivants :

**Date :** Mardi 28 janvier 2025  
**Heure :** 9 h (inscription dès 8 h)  
**Endroit :** Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine  
85, rue d'Oxford, Otterburn Park, J3H 1E5  
[Itinéraire](#)

En plus des affaires courantes telles que le message du président, la présentation du rapport des activités et l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé, plusieurs points seront à l'ordre du jour :

- Présentation des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
- Conférence marketing | promotion
- Remise du méritas Louis-Hébert à un producteur s'étant impliqué dans un projet ayant des répercussions positives sur l'industrie pomicole québécoise
- Conférence d'[Anthony Vendrame](#), fondateur de Poches & fils et humoriste
- Cocktail de réseautage (bouchées et cidre)

Lors de cette journée, nous aurons le privilège de recevoir **M. Paul Doyon, 1<sup>er</sup> vice-président général de l'UPA**, qui prononcera une allocution sur les enjeux actuels du secteur agricole.

Étant donné les nombreux dossiers qui seront soumis aux fins de discussion, cette assemblée constitue une étape des plus importantes dans l'évolution du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Nous vous rappelons que votre INSCRIPTION AU FICHIER des Producteurs de pommes du Québec détermine votre droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

Votre inscription à l'AGA inclut le repas du midi (boîte à lunch), les collations ainsi que le cocktail. Pour y assister, veuillez remplir votre [inscription en ligne](#) (sur la plateforme Zeffy) **avant le 6 janvier 2025**.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Le directeur général,  
**JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE, agr.**

Pour informations : [Caroline Gosselin](#)  
450 679-0540, poste 8218



Assemblée générale annuelle du Plan conjoint  
des producteurs de pommes du Québec  
Mardi 28 janvier 2025  
Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine

**Ordre du jour**

---

- |                |   |
|----------------|---|
| 9 h 30         | 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle   |
|                | 2. Adoption de l'avis de convocation  |
|                | 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour   |
|                | 4. Résumé et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 janvier 2024  |
| 09 h 50        | 5. Message du président, M. Éric Rochon   |
| 10 h 05        | 6. Présentation du rapport des activités et période de questions  |
| 11 h 00        | 7. Allocution du 1 <sup>er</sup> vice-président général de l'UPA, M. Paul Doyon   |
| 11 h 15        | 8. Vidéo du ministre André Lamontagne   |
| 11 h 20        | 9. Conférence de M. Stéphane Crevier, vice-président stratégie de marque et croissance chez Pigeon  |
| <b>12 h 00</b> | <b>Ajournement pour le dîner</b><br>Remise du méritas Louis-Hébert (producteur) en partenariat avec N.M. Bartlett inc.  |
| 13 h 00        | 10. Rapports financiers<br>10.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024<br>10.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025 |
| 13 h 30        | 11. Conférence de M. Anthony Vendrame, fondateur de Poches & fils et humoriste  |
| <b>14 h 30</b> | <b>Pause</b>  |
| 14 h 45        | 12. Parole aux productrices et producteurs, et résolutions des syndicats affiliés pour 2025   |
| 16 h 30        | 13. Divers  |
| 16 h 35        | 14. Levée de la réunion   |
| <b>16 h 45</b> | <b>Cocktail</b>   |

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
TENUE LE JEUDI 25 JANVIER 2024  
À LA SALLE DES ÎLES PERCÉES, HÔTEL MORTAGNE, BOUCHERVILLE**

**INSCRIPTION**

L'inscription débute vers 8 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon, présidente d'assemblée, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec vers 9 h 35.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. François Turcotte, appuyée par M. Daniel Duchesne, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

**3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

Étant donné que la procédure des assemblées délibérantes fait partie intégrante des règlements généraux des Producteurs de pommes du Québec, M<sup>me</sup> Gagnon mentionne qu'elle n'en fera pas la lecture et rappelle quelques directives concernant le vote et le droit de parole lors des résolutions.

Juste avant la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée du Plan conjoint, M. Éric Rochon remercie les partenaires présents et certaines personnes en particulier.

**4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Zachary Verschelden et appuyée par M. Dany Poisson, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour :

- |        |    |  |
|--------|----|--|
| 9 h 30 | 1. | Ouverture de l'assemblée générale annuelle   |
|        | 2. | Lecture et adoption de l'avis de convocation   |
|        | 3. | Lecture de la procédure des assemblées délibérantes                                      |
|        | 4. | Lecture et adoption de l'ordre du jour   |
|        | 5. | Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 janvier 2023 |
| 9 h 50 | 6. | Présentation du rapport des activités  |

	7.	Allocution de la 2 <sup>e</sup> vice-présidente générale de l'UPA, M <sup>me</sup> Stéphanie Levasseur
10 h 45		Pause
11 h 00	8.	Rapports financiers
	8.1	Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023
	8.2	Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1 <sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024
11 h 30	9.	Présentation des invités à l'assemblée générale annuelle
11 h 35	10.	Message du président, M. Éric Rochon
11 h 55	11.	Mot du directeur général, M. Jérôme-Antoine Brunelle
12 h 00		Ajournement pour le dîner
13 h 15	12.	Portrait des vergers du Québec par le CECPA
13 h 45	13.	Résolutions des syndicats affiliés pour 2024
14 h 30	14.	Remise du méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec A. Lassonde
14 h 45		Pause
15 h 00	15.	Conférence Ensemble, tout est possible! de M. Sylvain Guimond, docteur en psychologie du sport, éducateur physique, ostéopathe et conférencier de renommée mondiale
16 h 30	16.	Divers
16 h 35	17.	Levée de la réunion

## **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 JANVIER 2023**

M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon invite M. Daniel Ruel, directeur général des PPQ, à faire une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 janvier 2023.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Charles Choquette, appuyée par M. Sébastien Morissette, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 janvier 2023.

## **6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS**

Le rapport d'activités 2022-2023 des PPQ est présenté dans un format vidéo d'une durée d'environ 45 minutes par M. Ruel, M<sup>me</sup> Jennifer Gagné (volets recherche et informations générales) et M<sup>me</sup> Caroline Ouimet (volet promotion).

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Daniel Duchesne et appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités pour l'année 2022-2023 tel que présenté.

**Pause de 5 minutes**

## 7. ALLOCUTION DE LA 2<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRALE DE L'UPA, M<sup>ME</sup> STÉPHANIE LEVASSEUR

M. Rochon introduit M<sup>me</sup> Stéphanie Levasseur, 2<sup>e</sup> vice-présidente générale de l'UPA. M<sup>me</sup> Levasseur résume les principales victoires de l'Union acquises au cours de la dernière année, dont la reconduction de certains programmes d'accompagnement du MAPAQ et du fédéral, de même que les multiples consultations qui ont eu cours.

Elle mentionne que l'Union est très sollicitée pour faire valoir, surtout auprès du fédéral, les enjeux ayant trait notamment à la sécurité du revenu et à l'adaptation des entreprises aux changements climatiques. L'aide gouvernementale (assurance récolte) aux différents secteurs est appelée à être bonifiée, surtout à la suite des nombreux impacts climatiques de la dernière année sur les cultures.

M<sup>me</sup> Levasseur rappelle que depuis deux ans, le secteur agricole est particulièrement touché par l'inflation et le contexte économique difficile, et qu'un message clair a été lancé aux parlementaires lors du dernier congrès général de l'UPA. Elle ajoute qu'en 2024, les principaux enjeux adressés aux gouvernements seront notamment le renforcement de la protection de la zone agricole et des activités de production, les solutions pour contrer l'impact de la hausse de la valeur des terres et les politiques relatives à l'agroenvironnement.

Pour terminer, M<sup>me</sup> Levasseur remercie les administrateurs et administratrices des 50 dernières années qui ont défendu le Plan conjoint des producteurs de pommes et permis aux entreprises de croître. Elle remercie particulièrement le directeur sortant des PPQ, M. Daniel Ruel, pour ses nombreuses années d'engagement envers le secteur pomicole puis félicite le nouveau directeur, M. Jérôme-Antoine Brunelle.

L'intervention de M<sup>me</sup> Levasseur se termine par une courte vidéo marquant le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'UPA.

## 8. RAPPORTS FINANCIERS

### 8.1 **Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023**

La présidente d'assemblée invite M<sup>me</sup> Paula Mazabel, comptable de gestion aux PPQ, à présenter les états financiers du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023.

#### Adoption des états financiers

**CONSIDÉRANT** que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que l'audit fait par la firme de comptables agréés Beaugard & Breault, CPA inc., a été fait en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Daniel Duchesne et appuyée par M. Alexandre Simard il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2023 concernant le Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant signé le 18 décembre 2023.

## **8.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024**

**CONSIDÉRANT** les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beaugard & Breault, CPA inc.;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Mario Bourdeau et appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Beaugard & Breault, CPA inc. émette un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2023-2024 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

## **9. PRÉSENTATION DES INVITÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

La mention des commanditaires est lue par M. Éric Rochon.

## **10. MESSAGE DU PRÉSIDENT, M. ÉRIC ROCHON**

Le président des PPQ, M. Éric Rochon, prend la parole et remercie les participant.es d'être présent.es en salle. Il se dit heureux de cette première rencontre en présentiel depuis la pandémie. Son introduction souligne par ailleurs les 50 ans de la fédération et le travail innovant de ceux et celles qui l'ont fait évoluer. Puis, il parle de sa 2<sup>e</sup> année fort occupée à la présidence des PPQ et de la force de son équipe.

Il enchaîne avec le bilan de la dernière année de commercialisation 2022, qui fut la plus grosse depuis 2018, s'établissant à 5,4 millions de minots. Une production marquée par l'arrivée de plus en plus importante de variétés telles la Gala, l'Ambrosia et l'Honeycrips. Il mentionne que les inventaires de pommes réfrigérées de l'automne 2022 étaient plus importants, ce qui l'amène à parler de l'annexe H, un outil qui aurait permis un meilleur écoulement des pommes entente il y avait eu entre les membres du comité de prix de la pomme à l'état frais.

Il évoque par ailleurs les travaux de la Table filière et du volet de replantation, de modernisation et d'adaptation des vergers. Les variétés à arracher et celles à replanter posent à réflexion, mais surtout la façon d'y parvenir sans pertes financières pour le producteur. Le message à cet égard a été lancé au MAPAQ pour assurer l'avenir pomicole du Québec. Une réponse de la part du ministère est toujours attendue malgré bon nombre de représentations et de communications de la part des PPQ. À ce chapitre, M. Rochon rappelle le succès de la conférence de presse de l'automne 2023, qui avait pour but de faire valoir la reconduite du Programme de modernisation des vergers de pommiers, maintenant appelé *Stratégie d'adaptation aux nouvelles réalités économiques, technologiques et climatiques*. Comme il le souligne, le Québec devrait bénéficier d'un tel programme d'aide, à l'instar de certaines provinces canadiennes. Enfin, il exprime sa satisfaction du comité relève de la Table filière et des idées innovantes qui sont partagées lors des rencontres.

M. Rochon parle des négociations encore difficiles avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec pour le renouvellement de la Convention 2017-2019. Il soutient que les PPQ ont toujours négocié de bonne foi et avec une ouverture d'esprit, dans le seul intérêt d'avoir une mise en marché collective et ordonnée.

Enfin, le président parle des contributions des producteurs, qui témoignent d'une très bonne année de récolte, au nouveau taux voté à l'AGA 2021. Du côté de la promotion, il estime que les montants investis ont généré de très bons résultats, mais insuffisants selon les statistiques de Léger Marketing, qui démontrent une légère baisse de la notoriété de Pommes Qualité Québec. Il mentionne la contribution exceptionnelle d'Aliments du Québec et invite une fois de plus l'AE PQ à reconsidérer un possible partenariat.

M. Rochon salue ensuite les nouveaux administrateurs au sein des PPQ de même que les membres sortants. Des remerciements sont formulés à l'endroit de la permanence et des administrateurs en poste, puis un hommage tout particulier est adressé à M. Daniel Ruel, qui avait annoncé dans les mois précédents son départ à la retraite.

**11. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. JÉRÔME-ANTOINE BRUNELLE**

M. Rochon fait la présentation du nouveau directeur général des PPQ, M. Jérôme-Antoine Brunelle, qui prend la parole pour une première allocution devant l'Assemblée. Ce dernier évoque ses motivations à relever les défis inhérents au poste de directeur et ce que seront ceux de l'avenir de la fédération. Il en profite pour remercier les administrateurs et permanents de leur collaboration au sein des PPQ.

**Ajournement pour le dîner**

**12. CONFÉRENCE PORTRAIT DES VERGERS DU QUÉBEC PAR LE CECPA**

MM. Jean-François Forest, de Forest Lavoie Conseil, et Marc-Antoine Larrivée, du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), présentent la conférence « Portrait provincial des vergers de pommiers », une étude débutée en 2022. Les présentateurs dressent, dans un premier temps, les statistiques générales sur le secteur pomicole puis, dans un deuxième temps, les statistiques plus précises relatives aux entreprises pomicoles (les assurées), les données sur les variétés de pommes ainsi que la méthodologie utilisée pour la collecte de ces informations. M. Larrivée termine la présentation avec le volet recommandation de la mise à jour du portrait des vergers. Une période de questions et de discussion s'ensuit.

**13. RÉSOLUTIONS DES SYNDICATS AFFILIÉS POUR 2024**

On enchaîne avec les résolutions des syndicats affiliés votées lors des AGA régionales tenues à l'automne 2023. M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon rappelle la procédure de l'adoption des résolutions pour les membres votants inscrits. Les trois résolutions sont affichées une à une à l'écran et lues par M. Daniel Ruel.

**AGA 2024.01 STRATÉGIE D'ADAPTATION AUX NOUVELLES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES,  
TECHNOLOGIQUES ET CLIMATIQUES**

À cette résolution un amendement est proposé, M. François Rochon demande l'ajout d'un considérant pour exprimer la particularité de la production de pommes, qui requiert un investissement important et plusieurs années avant que les arbres offrent un bon rendement. Après quelques interventions et précisions, **SUR MOTION** dûment proposée par M. François Rochon et appuyée par M. Vincent Rochon, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle d'adopter l'amendement suivant :

**CONSIDÉRANT :** la particularité de la production de pommes, qui demande un investissement important et un délai considérable avant le retour sur l'investissement.

Donc la résolution principale devient :

**CONSIDÉRANT :** que le gouvernement actuel vise une plus grande autonomie alimentaire<sup>1</sup> dans son Plan d'agriculture durable, mais qu'une autonomie alimentaire est difficilement envisageable sans une aide financière et un support gouvernemental;

**CONSIDÉRANT :** que nous importons pour 31,2 M\$ de pommes et que nous n'exportons que pour 3,2 M\$ de pommes<sup>2</sup> (2019);

**CONSIDÉRANT :** que le volet 2 de l'Initiative ministérielle appuyant les producteurs et les productrices pour la replantation s'est terminé le 22 novembre 2022 dernier;

**CONSIDÉRANT :** la nécessité de diversifier l'offre en variétés nouvelles et profitables permettant au Québec de mieux se positionner sur le marché des pommes fraîches et renforcer la compétitivité de ses entreprises pomicoles;

**CONSIDÉRANT :** que les améliorations souhaitables en augmentation de la productivité de la main-d'œuvre, réduction de l'utilisation des pesticides et adaptation aux changements climatiques reposent sur un renouvellement des vergers;

**CONSIDÉRANT :** la particularité de la production de pommes, qui demande un investissement important et un délai considérable avant le retour sur l'investissement.

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. Agir, pour une agriculture durable (Plan 2020-2030). 2020. Gouvernement du Québec.

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec. Culture de la pomme (pomiculture). 2023. Gouvernement du Québec.

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Jean-Marc Rochon et appuyée par M. Benoit Caron, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de :

- De faire pression sur le gouvernement afin de reconduire le programme de replantation des vergers dans le cadre de sa stratégie d'adaptation aux nouvelles réalités économiques, technologiques et climatiques.

**AGA 2024.02    APPUI POUR STIMULER L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPÔTS DE POMMES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT :** qu'une autonomie alimentaire ne sera jamais atteignable sans des mesures concrètes pour revigorer et soutenir notre agriculture;

**CONSIDÉRANT :** que les producteurs et productrices de pommes du Québec nous offrent la chance d'avoir un produit frais à longueur d'année et que malheureusement, la pomme québécoise occupe seulement environ 50 % du marché en épiceries;

**CONSIDÉRANT :** qu'il est tout à fait réalisable pour les producteurs de pommes du Québec de prendre davantage de place dans le marché s'il y avait des investissements faits pour la construction d'entrepôts qui sont cruciaux pour assurer la conservation d'un nombre suffisant de pommes pour subvenir à notre marché québécois;

**CONSIDÉRANT :** que certaines des nouvelles variétés prisées par les consommateurs exigent des paramètres de conditionnement et d'entreposage particuliers, différents des variétés conventionnelles, exigeant une adaptation dans la gestion des entrepôts et souvent une augmentation de la capacité d'entreposage;

**CONSIDÉRANT :** qu'avec les coûts de construction et la hausse des taux d'intérêt, il est difficile pour un producteur agricole de dégager une rentabilité économique dans un projet de construction ou modification d'entrepôt;

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Jean-Marc Rochon et appuyée par M. Vincent Rochon, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- De faire pression sur le gouvernement pour qu'il offre une aide financière aux producteurs et productrices de pommes du Québec afin de leur permettre de construire et/ou améliorer des entrepôts pour la conservation de pommes.



**MANDAT DE NÉGOCIATION POUR DÉVELOPPER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LES PPQ ET LE COLLECTIF DE « LA POMME DE DEMAIN »**

Après lecture de la résolution, un amendement est proposé par M. Sylvain Caouette et appuyé par M. François Blouin afin que l'entente de partenariat soit aussi ouverte à toute autre organisation du Québec. Ainsi, l'amendement ajouté est : « *Que tout autre organisme québécois faisant de l'hybridation et faisant la demande de partenariat soit reçu pour analyse du dossier* » et est adopté majoritairement.

Donc la résolution principale devient :

MISE EN CONTEXTE :

*Le collectif de « La Pomme de demain » est un organisme à but non lucratif fondé en 1986 dont l'objectif premier est l'amélioration et la diversification de l'offre variétale pour la pomiculture québécoise. Axé sur la recherche et le développement, le collectif présente des états financiers déficitaires, cette situation peut compromettre les activités du collectif dans un horizon de 3 à 5 ans.*

**CONSIDÉRANT :** l'absence de station de recherche canadienne sur le territoire québécois pour l'amélioration variétale de la pomme. Contrairement à la Colombie-Britannique (Summerland), à l'Ontario (Vineland) et à la Nouvelle-Écosse (Kentville);

**CONSIDÉRANT :** que la principale source de financement du collectif repose sur la contribution monétaire de 70 entreprises membres réparties sur l'ensemble des régions pomicoles québécoises;

**CONSIDÉRANT :** que le collectif de « La Pomme de demain » est un organisme ouvert à toutes les entreprises pomicoles du Québec qui acceptent de devenir membre;

**CONSIDÉRANT :** que les coûts pour la recherche et le développement de nouvelles variétés sont élevés et toujours en croissance;

**CONSIDÉRANT :** que les coûts pour l'entretien des parcelles d'essais et la location des terres sont toujours à la hausse;

**CONSIDÉRANT :** que le collectif de « La Pomme de demain » jouit d'une belle notoriété par ses réalisations passées. Les variétés Rosinette, Passionata, Ó :IASE, Primgold, Belle d'Août, Octobre, LaPoune, Belle Lurette et plusieurs autres sont issues de ce programme d'hybridation;

**CONSIDÉRANT :** que l'hybrideur, Roland Joannin, a toujours mis de l'avant des cultivars présentant des caractéristiques s'harmonisant à la réalité de la pomiculture québécoise;

Pour toutes ces raisons et fondé sur un principe d'essor national, **SUR MOTION** dûment proposée par M. Jean-Marc Rochon et appuyée par M. Daniel Duchesne, il est majoritairement résolu par les

productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- De soutenir le collectif de « La Pomme de demain » en prenant contact avec lui afin d'établir les bases d'un partenariat enrichissant et valorisant pour les deux parties par le biais d'une entente de partenariat à raison de 500 \$/année pour une durée de 3 ans.
- Que tout autre organisme québécois effectuant de l'hybridation et faisant la demande de partenariat soit reçu pour analyse du dossier.

**14. REMISE DU MÉRITAS RÉVÉREND-PÈRE-LÉOPOLD (INTERVENANT) EN PARTENARIAT AVEC A. LASSONDE**

M<sup>me</sup> Sylviane Gagnon poursuit avec le méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec A. Lassonde, représenté par M. Vincent Giasson. Cette année, le méritas est décerné à M. Réal Caron, président de la Maison de la pomme et de Verger Caron inc., pour ses implications dans le développement de la pomiculture et de son entreprise au fil des années. M. Caron accepte cet honneur après le texte hommage lu par le président des PPQ, M. Éric Rochon.

**Pause de 10 minutes**

**15. CONFÉRENCE ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE! DE M. SYLVAIN GUIMOND, DOCTEUR EN PSYCHOLOGIE DU SPORT, ÉDUCATEUR PHYSIQUE, OSTÉOPATHE ET CONFÉRENCIER DE RENOMMÉE MONDIALE**

Pour clore la journée, l'Assemblée assiste à la conférence *Ensemble, tout est possible!* de M. Sylvain Guimond, docteur en psychologie du sport, éducateur physique, ostéopathe et conférencier de renommée mondiale. La présentation porte notamment sur la performance, le stress, le changement, l'entraide, la communication et l'importance de travailler avec plaisir, pour soi et pour les autres.

**16. DIVERS**

Aucun autre point n'est discuté.

**17. LEVÉE DE LA RÉUNION**

**SUR MOTION** dûment proposée par M. Jean-Marc Rochon et appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu de lever la présente réunion à 16 h 11.

\_\_\_\_\_  
Éric Rochon, président

\_\_\_\_\_  
Daniel Ruel, directeur général

CD/dr

## PRÉSENCES LORS DE L'AGA DU 25 JANVIER 2024

<b>Région 1 - Laurentides</b>				
Cataphard	Stéphane	Membre votant	VERGERS CATAPHARD ET FILS INC.	PE
Simard	Alexandre	Membre votant	DOMAINE DU PETIT ST-JOSEPH SENC	PV
Rochon	Éric	Membre votant	FERME ROCHON ET FRERE INC.	PV
Rochon	François	Membre votant	FERME ROCHON ET FRERE INC.	PV
Rochon	Jean-Marc	Membre votant	VERGERS ROCHON INC.	PV
Rochon	Vincent	Membre votant	VERGERS ROCHON INC.	PV
St-Denis	Éric	Membre votant	VERGER COEUR DE POMME SENC	PV
Laurendeau	Anne	Membre votant	VERGER COEUR DE POMME SENC	PV
St-Denis	Dominic	Membre votant	PRODUCTIONS LA SAVOUREUSE (LES)	PV
Trottier	Marc-André	Membre votant	TROTTIER, MARC-ANDRE	PV
Dubeault	Roch	Membre votant	FERME MC DUBEAULT INC. (MAGIE DE LA POMME)	PV
Dubeault	Meyranie	Membre votant	FERME MC DUBEAULT INC. (MAGIE DE LA POMME)	PV
<b>Nombre de participants</b>				<b>12</b>
<b>Région 2 - Sud-Ouest de Montréal</b>				
Bourdeau	Mario	Membre votant	9205-6449 QUEBEC INC. (MJ BOURDEAU FILS)	PV
Jocelyne	Bourdeau	Membre votant	9205-6449 QUEBEC INC. (MJ BOURDEAU FILS)	PV
Philion	Hubert	Membre votant	9190-3591 Québec Inc. (VERGERS PHILION)	PV
McKenzie	Jöel	Membre votant	VERGER MCKENZIE INC.	PV
<b>Nombre de participants</b>				<b>4</b>
<b>Région 3 - Missisquoi-Estrie</b>				
Jobin	Philippe	Membre votant	VERGERS JOBIN ET FILS (LES) INC.	PV
Caron	Réal	Membre votant	VERGER CARON INC.	PV

Fortin	Sidney	Membre votant	VERGER CARON INC.	PV
Roy	Marcel	Membre votant	VERGERS DUPUIS (1983) INC.	PV
Bérubé	Germain	Membre votant	VERGERS DUPUIS (1983) INC.	PV
Levasseur	Stéphanie	Membre votant	AU COEUR DE LA POMME SENC	PV
Caron	Benoît	Membre votant	B.R. CARON INC.	PV
Rodrigue	Jonathan	Membre votant	B.R. CARON INC.	PV
			<b>Nombre de participants</b>	<b>8</b>
<b>Région 4 - Vallée Montérégie</b>				
Hamel	Tommy	Membre votant	VERGER FAST-APPLE INC.	PV
Jodoin	Mathieu	Membre votant	VERGER PAUL JODOIN INC.	PE
Jodoin	Pierre	Membre votant	VERGERS JODOIN ET FRERES INC.	PV
Jodoin	Jonathan	Membre votant	VERGERS JODOIN ET FRERES INC.	PV
Jodoin	Dominic	Membre votant	VERGERS ARSENE POISSON INC.	PV
Goyette	Mathieu	Membre votant	VERGERS ARSENE POISSON INC.	PV
Choquette	Charles	Membre votant	VERGER CHOQUETTE INC.	PV
Poisson	Dany	Membre votant	VERGER ROUGE POMME INC.	PE
Côté	Brunau	Membre votant	VERGER ROGER COTE INC.	PE
Brie	Martin	Membre votant	VERGER DES BOIS-FRANCS INC.	PE
Brie	Maxime	Membre votant	VERGER DES BOIS-FRANCS INC.	PE
Frégeau	Pierre	Membre votant	FREGEAU PIERRE (SUCCESSION R GAGNÉ)	PC
Duchesne	Yvan	Membre votant	VERGER YVAN DUCHESNE INC. (VERGER DE LA MONTAGNE)	PV
Duchesne	Daniel	Membre votant	VERGER YVAN DUCHESNE INC. (VERGER DE LA MONTAGNE)	PV
Morissette	Sébastien	Membre votant	VERGER ST-FRANCOIS SENC	PV
Robert	Isabelle	Membre votant	FERME C.M.J.I. ROBERT INC.(BEL HORIZON)	PE
			<b>Nombre de participants</b>	<b>16</b>

<b>Région 5 - Québec</b>				
Caouette	Sylvain	Membre votant	VERGERS ET JARDINS CAOUETTE SENC	PV
Lemieux	Diane	Membre votant	VERGERS ET JARDINS CAOUETTE SENC	PV
Turcotte	François	Membre votant	FERME AVICOLE ORLEANS INC.	PV
Blouin	François	Membre votant	FERME FRANÇOIS BLOUIN INC.	PV
Gamache	Claude	Membre votant	FRUITS ET LEGUMES RG INC.	PE
Bolduc	Lisa-Pier	Membre votant	VERGER CUSTEAU SENC.	PC
Verschelden	Zachary	Membre votant	VERGER CUSTEAU SENC.	PC
			<b>Nombre de participants</b>	<b>7</b>
			<b>TOTAL - PRODUCTEURS PARTICIPANTS</b>	<b>47</b>
<b>OBSERVATEURS</b>				
Beattie-Dagenais	Pierre	Observateur	PIERRE DAGENAIS ET FILS INC.	AF
Rochon	Samuel	Observateur	FERME ROCHON ET FRERE INC.	PV
Rochon	Marcel	Observateur	VERGERS ROCHON INC.	PV
Rolland	Martin	Observateur	VERGERS NATURPAC INC. (LES)	EM
Giasson	Vincent	Observateur	A. LASSONDE INC.	PE
Caouette	Claudia	Observatrice	VERGERS ET JARDINS CAOUETTE SENC	PV
			<b>Nombre de participants</b>	<b>6</b>
			<b>TOTAL - PRODUCTEURS ET OBSERVATEURS</b>	<b>53</b>

## INVITÉS

Anouk	Aubert-Simard	IRSST
Evelyne	Barriault	Conseillère pomicole - MAPAQ
Sylvain	Béchar	La Financière agricole du Québec
Karine	Bergeron	Conseillère pomicole, agr - MAPAQ
Samuel	Billette	Dubois Agrinovation
		Aliments du
Stéphanie	Caouette-Côté	Québec
Daniel	Cormier	IRDA
Samuel	Dagenais	Agent principal de développement de l'industrie - AAC
Shy	Dawson	AAC
Isabelle	Demers	MAPAQ
Olivier	Demers-Dubé	Zone Agtech
Marie	De Tarlé	AQDFL-QPMA
Djamel	Esselami	Conseiller en pomiculture et productions fruitières - MAPAQ
		Consultante -
Isabelle	Ferland	HRI
Vicky	Filion	Agronome - RECUPOM

Annabelle	Firlej	Directrice adjointe - RD Phytoprotection - IRDA
Jean-Francois	Forest	Forest Lavoie Conseil
Stéphanie	Gervais	Avertisseur RAP, Coordinatrice réseau pommier - IRDA
Jocelyne	Godin	Directrice générale - Association des emballeurs de pommes du Québec
Marie-Chantal	Heppell	Gestion Qualiterra inc.
Anne-Christine	Jean	Médialliance
Esther	Jean	Associée - Medialliance
Kathleen	Jean-Mary	RMAAQ
Caroline	Jolly	IRSST
Soukaina	karmouche	Médialliance
Mikaël	Larose	Chargé de projet - IRDA
Marc-Antoine	Larrivé	CECPA - Conférencier
Shyanne	Lawson	Agent de développement de l'industrie - AAC Aliments du Québec
Marjolaine	Lemay	Québec
Jonathan	Meranda-Chang	La Financière agricole du Québec
Caroline	Morneau	TCN
Hubert	Philion	Upper Canada Growers
Catherine	Pouchet	IRDA
Frédéric	Robert	Responsable de protection pomme - FADQ
Daniel	Rocheffort	Daniel Rocheffort et Associés inc.
Mylène	Savard	Directrice - Qualiterra
Claude	Savoie	Avocate - Williams avocats conseils Agente développement - Table Filière pomicole du Qc - Papilles
Audrey	Simard	Développement
Johanne	Simard	BIOTEPP
Mélissa	St-Hilaire	Médialliance
Laurence	Tétreault	RECUPOM
Nathan	Williams	Avocat - Williams avocats conseils

<b>Nombre d'invités participants</b>	<b>42</b>
--------------------------------------	-----------

<b>GRAND TOTAL DE PARTICIPANTS</b>	<b>95</b>
------------------------------------	-----------

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ET ÉTATS FINANCIERS**

**30 SEPTEMBRE 2024**



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des  
**Producteurs de pomme du Québec**

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs de pommes du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2024, les états des résultats et l'évolution de l'actif net cumulatifs, du fonds d'administration du Plan conjoint, du fonds de promotion, recherche et développement et du fonds des frais de mise en marché et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Tel que mentionné à la note 2, les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché auraient dû être comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et à cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, de l'actif à court terme au 30 septembre 2024 et 2023 et de l'actif net au 1er octobre 2023 et aux 30 septembre 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2023, en raison des incidences possibles de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

### **Fondement de l'opinion avec réserve (suite)**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Carrier Joyal CPA Inc <sup>1</sup>

Boisbriand, le 17 décembre 2024

<sup>1</sup> Par Steve Joyal, CPA auditeur

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>PAGE</b>
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS	40
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	41
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	42
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ	43
BILAN	44
FLUX DE TRÉSORERIE	45
NOTES COMPLÉMENTAIRES	46-51
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	52-53

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des membres	1 478 763	1 634 791
Frais de mise en marché	520 535	557 854
Aides financières	202 757	147 081
Fonds spécial de qualité et promotion	108 269	115 604
Intérêts	57 999	45 300
Étude des dossiers - agents autorisés	7 625	6 685
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	48 000	18 544
Honoraires de gestion	56 521	37 602
Autres produits	34 135	11 951
	<u>2 514 604</u>	<u>2 575 412</u>
<b>CHARGES</b>		
Contributions à l'UPA	118 851	122 549
Direction générale - administration du plan conjoint	141 303	104 762
Direction générale - promotion, recherche et développement	17 225	26 434
Administration des syndicats	23 842	24 062
Services techniques - administration du plan conjoint	504 237	502 518
Services techniques - promotion, recherche et développement	167 095	137 473
Services techniques - frais de mise en marché	48 392	49 728
Promotion	274 129	220 786
Programme d'assurance qualité	177 233	177 233
Projets de promotion, recherche et développement	328 167	246 929
Autres charges - administration du plan conjoint	260 353	180 928
Autres charges - promotion, recherche et développement	62 488	47 998
Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec	28 500	28 500
Redistribution	467 132	502 512
	<u>2 618 947</u>	<u>2 372 412</u>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS</b>	(104 343)	203 000
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.	<u>(631)</u>	<u>(18 857)</u>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(104 974)	184 143
<b>ACTIF NET DU DÉBUT</b>	<u>875 744</u>	<u>691 601</u>
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	<u><u>770 770</u></u>	<u><u>875 744</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
- FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des membres	856 545	951 281
Intérêts	57 999	45 300
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	48 000	18 544
Étude des dossiers - agents autorisés	7 625	6 685
Honoraires de gestion	56 521	37 602
Autres produits	<u>7 170</u>	<u>11 069</u>
	<u>1 033 860</u>	<u>1 070 481</u>
<b>CHARGES</b>		
Contribution à l'UPA	118 851	122 549
Direction générale (annexe A)	141 303	104 762
Administration des syndicats	23 842	24 062
Services techniques (annexe B)	504 237	502 518
Autres charges (annexe C)	<u>255 342</u>	<u>175 314</u>
	<u>1 043 575</u>	<u>929 205</u>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS</b>	(9 715)	141 276
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.	<u>(631)</u>	<u>(18 857)</u>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(10 346)	122 419
<b>ACTIF NET DU DÉBUT</b>	<u>373 976</u>	<u>251 557</u>
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	<u><u>363 630</u></u>	<u><u>373 976</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**- FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des membres	622 218	683 510
Aides financières	202 757	147 081
Fonds spécial de qualité	88 617	89 417
Fonds spécial de promotion des acheteurs à l'état frais	19 652	26 187
Autres produits	<u>26 965</u>	<u>882</u>
	<u>960 209</u>	<u>947 077</u>
<b>CHARGES</b>		
Administration (annexe D)	726 670	638 424
Projets (annexe E)	<u>328 167</u>	<u>246 929</u>
	<u>1 054 837</u>	<u>885 353</u>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(94 628)	61 724
<b>ACTIF NET AFFECTÉ DU DÉBUT</b>	<u>501 768</u>	<u>440 044</u>
<b>ACTIF NET AFFECTÉ À LA FIN</b>	<u><u>407 140</u></u>	<u><u>501 768</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**- FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Frais de mise en marché	<u>520 535</u>	<u>557 854</u>
<b>CHARGES</b>		
Redistribution	467 132	502 512
Salaires et avantages sociaux	48 392	49 728
Frais de bureau et informatiques	<u>5 011</u>	<u>5 614</u>
	<u>520 535</u>	<u>557 854</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>ACTIF NET DU DÉBUT</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**BILAN**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	1 006 187	1 324 291
Placements échéants au cours du prochain exercice (note 4)	111 198	350 000
Débiteurs (note 3)	448 861	260 306
Frais imputables au prochain exercice	<u>8 841</u>	<u>3 721</u>
	<u>1 575 087</u>	<u>1 938 318</u>
<b>LONG TERME</b>		
Placements (note 4)	557 118	324 211
Dépôt sur loyer	33 047	29 906
Immobilisations corporelles (note 5)	3 402	6 030
Immobilisation incorporel (note 6)	<u>139 540</u>	<u>-</u>
	<u>733 107</u>	<u>360 147</u>
	<u><u>2 308 194</u></u>	<u><u>2 298 465</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 7)	737 982	638 943
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	452 102	502 806
Produits reportés	-	16 129
Apports reportés (note 8)	319 385	214 457
Versement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>37 610</u>
	1 509 469	1 409 945
<b>PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES</b>	<u>27 955</u>	<u>12 776</u>
	<u>1 537 424</u>	<u>1 422 721</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté - Fonds d'administration du Plan conjoint	363 630	373 976
Affecté - Fonds de promotion, recherche et développement	<u>407 140</u>	<u>501 768</u>
	<u>770 770</u>	<u>875 744</u>
	<u><u>2 308 194</u></u>	<u><u>2 298 465</u></u>

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur



**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(104 974)	184 143
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 628	2 165
Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.	631	18 857
Écart entre la charge pour prestations futures et les prestations versées	<u>15 179</u>	<u>(129 546)</u>
	<u>(86 536)</u>	<u>75 619</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(188 555)	(171 582)
Frais imputables au prochain exercice	(5 120)	2 922
Comptes fournisseurs et frais courus	99 039	210 468
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	(50 704)	21 220
Produits reportés	(16 129)	(6 469)
Apports reportés	<u>104 928</u>	<u>11 538</u>
	<u>(56 541)</u>	<u>68 097</u>
	<u>(143 077)</u>	<u>143 716</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	-	(455 934)
Encaissement de placement	5 264	451 631
Variation des dépôts de loyer	(3 141)	(266)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(5 000)
Acquisition d'immobilisations incorporels	<u>(139 540)</u>	<u>-</u>
	<u>(137 417)</u>	<u>(9 569)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(37 610)</u>	<u>(2 390)</u>
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(318 104)	131 757
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>1 324 291</u>	<u>1 192 534</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>1 006 187</u></u>	<u><u>1 324 291</u></u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et a pour objectif de s'assurer de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Les Producteurs de pommes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers des Producteurs de pommes du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration du Plan conjoint sert à l'administration du Plan conjoint.

Le fonds de promotion, recherche et développement regroupe différents projets supervisés par Les Producteurs de pommes du Québec.

Le fonds des frais de mise en marché regroupe les activités en vertu de la convention de la mise en marché pour les pommes vendues à l'état frais.

**Comptabilisation des produits**

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits des contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Comptabilisation des produits (suite)**

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement sûr.

**Régime de retraite**

L'organisme participe à un régime interentreprises hybride pour le bénéfice de ses employés, dont un volet est contributif à cotisations définies et un volet est non contributif à prestations définies. Comme l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies, car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants et il applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Placements**

La participation dans une société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation. Le placement comprend donc la quote-part des bénéfices non répartis revenant à l'organisme depuis la prise de participation.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans pour l'équipement informatique.

**Immobilisation incorporel**

Le logiciel est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans. Le logiciel n'est pas amorti au courant de l'exercice, car il n'est pas encore opérationnel. Sa mise en service est prévue pour novembre 2025.

**Provision pour prestations futures**

Lors du départ à la retraite de ses employés, l'organisme paie les congés de maladie accumulés par ces derniers. La provision pour prestations futures est calculée par la direction en fonction des congés de maladie accumulés, du salaire et de la durée de vie active des salariés. Le régime n'est pas capitalisé.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers**

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf les actifs et passifs financiers issus d'opérations entre apparentés qui sont évalués au coût. Ils sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

**3. DÉBITEURS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes-clients	9 778	10 946
Intérêts courus	10 532	7 878
Avances au fonds - programme de paiement anticipé	<u>428 551</u>	<u>241 482</u>
	<u>448 861</u>	<u>260 306</u>

**4. PLACEMENTS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Gestion Qualiterra Inc. société satellite</b>		
10 000 actions de catégories A, représentant 33 1/3 % des actions avec droit de vote, à la valeur de consolidation	81 346	81 977
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition, 71 346 \$, valeur aux livres de la quote-part de 81 346 \$ au 31 mai 2024 (81 977 \$ en 2023).		
136 300 actions de catégorie B, représentant 100 % des actions sans droit de vote, au coût	<u>136 300</u>	<u>136 300</u>
	<u>217 646</u>	<u>218 277</u>
<b>Autres placements</b>		
Placement au projet de la Maison de l'UPA 2.0	323 680	105 934
Somme à recevoir de la Maison de l'UPA	21 056	-
Prêt à la Maison de l'UPA, remboursé au courant de l'exercice	-	350 000
Dépôt à terme, 5,61%, échéant en novembre 2024	<u>105 934</u>	<u>105 934</u>
	<u>450 670</u>	<u>455 934</u>
	668 316	674 211
Placements échéant au cours du prochain exercice	<u>111 198</u>	<u>350 000</u>
	<u>557 118</u>	<u>324 211</u>

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**4. PLACEMENTS (suite)**

Le placement au projet de la Maison de l'UPA 2.0 est assujéti à une convention d'immeuble entre l'UPA et les groupes affiliés relativement à la Maison de l'UPA. L'organisme s'est engagé à investir une somme de 323 680 \$. Au 30 septembre 2024, le montant investi est de 323 680 \$.

Cette convention stipule que les affiliés participant au financement du réaménagement de l'immeuble auront droit à une portion du produit de disposition au moment d'une vente éventuelle de l'immeuble en fonction de leur participation.

Selon le rapport d'une firme d'évaluation agréée, en date du 1er novembre 2023, la valeur marchande de l'immeuble a été établie à 40 millions de dollars. Cette évaluation sera revue sur une base triennale.

Au 30 septembre 2024, le pourcentage de participation est établi à 1,19 % représentant une valeur de 476 000 \$.

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
	\$	\$	2024	2023
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Équipement informatique	45 619	42 217	3 402	6 030

L'amortissement de l'exercice est de 2 628 \$ (2 165 \$ en 2023).

**6. IMMOBILISATIONS INCORPORELS**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
	\$	\$	2024	2023
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Logiciel	139 540	-	139 540	-

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**7. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
UPA	13 875	13 615
Gestion Qualiterra Inc.	35 447	20 377
Administrateurs	11 885	14 335
Association des emballeurs de pommes du Québec	132 816	112 914
Les producteurs de cidre du Québec	27 211	28 361
Salaires, vacances et autres avantages sociaux	332 759	348 391
Services professionnels	96 964	45 058
Promotion	-	785
Taxes de vente et remises gouvernementales	62 315	50 748
Autres	24 710	4 359
	<u>737 982</u>	<u>638 943</u>

**8. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des subventions non utilisées qui sont destinées à couvrir des charges relatives à la promotion, recherche et développement de l'exercice subséquent.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	214 457	202 919
Montants constatés à titre de produits	(198 257)	(147 081)
Montants reçus pour l'exercice suivant	<u>303 185</u>	<u>158 619</u>
Solde à la fin	<u>319 385</u>	<u>214 457</u>

**9. DETTE À LONG TERME**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Prêt provenant du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes remboursé au courant de l'exercice.	-	37 610
Versements échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>37 610</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

**10. ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé pour un montant de 430 403 \$ par contrats jusqu'en 2026 dans différents projets et campagne de promotion. Les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices s'établissent comme suit:

2025 - 419 790 \$; 2026 - 10 613 \$.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**11. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**

Les opérations avec la société Gestion Qualiterra Inc. sont les suivantes.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Quote-part dans la perte de Gestion Qualiterra Inc.	(631)	(18 857)
<b>Charges</b>		
Programme d'assurance qualité	177 305	177 233

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties.

**12. INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses débiteurs.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs et frais de mise en marché à remettre aux producteurs.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses placements à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ANNEXE A - DIRECTION GÉNÉRALE - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT</b>		
Comité de prix - pomme fraîche	3 477	2 473
Comité de prix - pomme transformation	550	300
Comité des conventions de mise en marché	18 690	27 153
Comité sécurité du revenu et coût de production	8 050	5 878
Conseil d'administration	18 711	18 173
Comité exécutif	14 052	12 238
Assemblée générale annuelle	42 844	10 559
Administration générale et représentation	11 387	3 244
Journées préparatoires et congrès général de l'UPA	9 027	8 761
Comités de l'UPA	1 445	2 242
Frais relatifs au régions	961	744
Conseil canadien de l'horticulture	2 259	3 109
Autres comités	3 849	3 697
Avantages sociaux - administrateurs	6 001	6 191
	<u>141 303</u>	<u>104 762</u>
 <b>ANNEXE B - SERVICES TECHNIQUES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT</b>		
Salaires et avantages sociaux	289 721	363 159
Respect des conventions - agents autorisés	135 489	75 334
Charges locatives	33 645	30 272
Frais informatiques	8 969	10 362
Télécommunications	4 913	3 635
Formation	15 493	10 388
Papeterie et frais de bureau	8 981	6 214
Impression et travaux connexes	822	321
Frais postaux	6 204	2 833
	<u>504 237</u>	<u>502 518</u>
 <b>ANNEXE C - AUTRES CHARGES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT</b>		
Les producteurs de cidre du Québec	26 876	15 760
Honoraires professionnels	204 434	131 890
Association des emballeurs de pommes du Québec	9 770	10 938
Contribution - Conseil canadien de l'horticulture	-	5 406
Contribution - Table horticole	3 500	2 500
Contributions aux autres organismes	1 073	1 135
Charges diverses et assurances	4 233	1 934
Enquêtes de crédit - agents autorisés	5 456	5 751
	<u>255 342</u>	<u>175 314</u>
	<u><u>900 882</u></u>	<u><u>782 594</u></u>



**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ANNEXE D - ADMINISTRATION - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>		
Campagne de promotion	261 360	203 611
Programme d'assurance qualité	177 233	177 233
Salaires et avantages sociaux	167 095	137 473
Comités de promotion, recherche et développement	17 225	26 434
Commandites	9 629	9 937
Matériel promotionnel et autres promotions	-	3 117
Livraisons au club des petits déjeuners du Québec	28 500	28 500
Frais informatiques	8 969	10 362
Frais de bureau et dépenses diverses	26 263	11 976
Support promotionnel aux régions	3 140	4 121
Données ventes de pommes (Nielsen)	7 950	7 853
Valorisation de la profession	3 539	3 229
Chaire universitaire en mise en marché	-	500
Les producteurs de cidre du Québec	5 484	3 157
Association des emballeurs de pommes du Québec	10 283	10 921
	<u>726 670</u>	<u>638 424</u>
<b>ANNEXE E - PROJETS - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>		
Réseau d'essais de cultivars et de porte-greffes de pommiers	26 219	19 961
Portrait provincial des vergers de pommiers	30 880	23 038
Hôtellerie Restauration Institution	9 275	16 786
Entente d'appui à l'IRDA	-	10 000
Verger du futur	4 663	12 581
Consultants PRD	-	19 290
Planification stratégique de la filière pomicole	119 312	36 433
Guide de référence de production fruitière intégrée	58 954	53 972
Estimation de récolte	8 653	-
Régie à moindre risques et caravane de l'innovation en pomiculture	70 211	54 868
	<u>328 167</u>	<u>246 929</u>

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,  
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024**

---

---

**Adoption des états financiers du Plan conjoint**

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que l'audit fait par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. est en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de recommander à l'Assemblée générale des PPQ l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2024 concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant signé le 17 décembre 2024.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,  
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024**

---

---

**Nomination de l'auditeur indépendant**

**CONSIDÉRANT**            les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc.;

**SUR MOTION dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de confier à la firme de comptables agréés Carrier Joyal CPA inc. le mandat d'émettre un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2024-2025 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

## PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROVENANT DES SYNDICATS AFFILIÉS ET DES PPQ

### 1. PROCHAINE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC - *ACCEPTÉE*

**PROJET DE RÉSOLUTION** proposé par le conseil d'administration des Producteurs de pommes du Québec

**CONSIDÉRANT** que l'actuelle Politique bioalimentaire du Québec « Alimenter notre monde » arrive à échéance et que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mène actuellement des consultations pour élaborer la prochaine Politique bioalimentaire du Québec 2025-2035;

**CONSIDÉRANT** que cet exercice propose une vision du secteur bioalimentaire fondée sur la prospérité, la durabilité, l'apport à l'économie et au dynamisme des territoires, l'autonomie alimentaire et la santé;

**CONSIDÉRANT** que le secteur pomicole adhère pleinement à cette vision, et désire jouer un rôle substantiel dans sa mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT** les nombreux enjeux auxquels font face les entreprises agricoles du Québec (augmentation des coûts de production, hausse des valeurs des terres agricoles et des taux d'intérêt, endettement élevé des entreprises, changements climatiques, etc.);

**CONSIDÉRANT** que la pomme est profondément enracinée dans la culture québécoise, étant un fruit frais local disponible à l'année, et que sa consommation procure de nombreux bienfaits pour la santé;

**CONSIDÉRANT** la contribution de la pomiculture au développement durable, et que les vergers du Québec absorbent le CO<sub>2</sub>, contribuant à la réduction d'émissions de GES et à la carboneutralité;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander au gouvernement du Québec d'appuyer le développement de la pomiculture au Québec en adoptant une Politique bioalimentaire qui :

- Appelle à un engagement accru du gouvernement en matière de recherche agronomique, de développement technologique et de transfert des connaissances afin d'assurer la pérennité de notre production;
- Soutient la modernisation des vergers, jugée essentielle à la mise en œuvre de plusieurs solutions permettant d'améliorer notre compétitivité et notre résilience aux risques climatiques futurs;
- Renforce le positionnement des produits d'ici auprès des consommateurs, notamment par la pleine valorisation des pommes du Québec, au bénéfice de tous;
- Garantit une plus grande autonomie alimentaire durable, mesurée notamment par une augmentation des parts de marché de la pomme du Québec

## 2. ENCOURAGER ET STIMULER LES ACHATS INSTITUTIONNELS DE POMMES DU QUÉBEC - ACCEPTÉE

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir de résolutions transmises aux PPQ et adoptées par les assemblées générales des affiliés suivants :

- *Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 2 décembre 2024 à Québec)*
- *Producteurs de pommes des Laurentides (adoptée par l'assemblée générale annuelle tenue le 12 décembre 2024 à Oka)*

**CONSIDÉRANT** que la Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 n'a pas su mettre en place des mesures permettant à la filière pomicole de contribuer pleinement à l'autonomie alimentaire du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques* vise à augmenter la part des aliments de chez nous achetés par nos institutions publiques québécoises;

**CONSIDÉRANT** que les approvisionnements institutionnels (hôpitaux, prisons, centres de la petite enfance et résidences pour personnes âgées) offrent le potentiel de créer une demande stable, à gros volume, auprès de fournisseurs locaux;

**CONSIDÉRANT** que les pommes du Québec représentent un produit de qualité supérieure, bénéfique pour la santé et reconnu pour ses vertus nutritionnelles, et qu'il est essentiel d'en augmenter la demande pour soutenir la production locale;

**CONSIDÉRANT** que stimuler les achats institutionnels de pommes du Québec permettrait non seulement de renforcer l'accès à des produits locaux dans ces établissements, mais aussi de soutenir la rentabilité et la pérennité de la production de pommes, en assurant un débouché stable pour les producteurs;

**CONSIDÉRANT** que de nombreuses institutions disposent de programmes d'approvisionnement alimentaire qui peuvent intégrer des critères de durabilité et de soutien à l'agriculture locale, et que ces critères peuvent être exploités pour encourager l'achat de pommes du Québec en tant que produit local et durable;

**CONSIDÉRANT** que des initiatives ciblées de sensibilisation et de facilitation des démarches d'approvisionnement peuvent aider à surmonter les obstacles à l'achat de pommes du Québec par ces institutions, tout en renforçant les liens entre les producteurs et les acteurs publics et privés du secteur alimentaire;

**SUR MOTION** dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'assurer les représentations auprès des gouvernements et des partenaires du secteur afin d'encourager et stimuler les achats institutionnels de pommes du Québec et de ses dérivés (hôpitaux, prisons, centres de la petite enfance, résidences pour personnes âgées, etc.);
- De lancer une campagne de sensibilisation à l'échelle du Québec pour informer les gestionnaires des achats institutionnels des avantages nutritionnels, environnementaux et économiques des pommes du Québec, tout en promouvant les bénéfices pour la santé des usagers de ces institutions.

### 3. DATE LIMITE DE COMMERCIALISATION - REJETÉE

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec, tenue le 2 décembre 2024 à Québec.

**CONSIDÉRANT** que des pommes issues de deux saisons de cultures différentes ont récemment été commercialisées simultanément;

**CONSIDÉRANT** que les propriétés organoleptiques des pommes tendent à se dégrader au fur et à mesure que l'entreposage se prolonge;

**CONSIDÉRANT** que la présence sur le marché de pommes aux propriétés organoleptiques amoindries est susceptible d'entacher la réputation de la pomme du Québec dans l'estime des consommateurs;

**CONSIDÉRANT** que ces enjeux de qualité sont également une préoccupation du secteur de la distribution;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec d'établir une stratégie sectorielle, incluant la possibilité d'apporter des changements aux conventions de mise en marché afin d'établir des dates limites annuelles d'écoulement de la récolte, dans le but de prévenir et limiter la commercialisation simultanée de pommes de deux saisons différentes de production.

#### 4. RÉFLEXION SUR LES OPPORTUNITÉS D’AFFAIRES ET PROMOTIONS CIBLÉES - ACCEPTÉE

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir de résolutions transmises aux PPQ et adoptées par les assemblées générales des affiliés suivants :

- *Producteurs de pommes des Frontières (adoptée par l’assemblée générale annuelle tenue le 14 novembre 2024 par Zoom)*
- *Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne (adoptée par l’assemblée générale annuelle tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire)*
- *Producteurs de pommes des Laurentides (adoptée par l’assemblée générale annuelle tenue le 12 décembre 2024 à Oka)*

Ainsi que de la Décision 12798 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

**CONSIDÉRANT** que depuis juin 2006, le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (M-35.1, r. 258) prévoit la perception de frais de mise en marché fixés à 0,25 \$/minot de pommes tardives mises en marché à l’état frais, qui sont destinés notamment au paiement d’un complément de prix pour les pommes vendues dans le cadre d’une opportunité d’affaires ou d’une promotion ciblée;

**CONSIDÉRANT** que Les Producteurs de pommes du Québec sont chargés de déterminer des opportunités d’affaires et des promotions ciblées conformément aux articles 44 à 46 du Règlement, alors que le comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l’état frais établit le prix et la durée de celles-ci;

**CONSIDÉRANT** que l’application d’un complément de prix passe par les dispositions de la Convention de mise en marché des pommes 2025-2027 avec l’Association des emballeurs de pommes du Québec, décrétée par sentence arbitrale de la RMAAQ;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de gestion d’un complément de prix prévoient que tout emballer complète, par variété, l’annexe H pour chaque mois au cours duquel il y a période promotionnelle;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de périodes promotionnelles en 2024 a été effectuée à la suite de la Décision 12494, rendue par la RMAAQ le 28 décembre 2023 et découlant d’une demande d’arbitrage accéléré sur les prix, et que les périodes promotionnelles précédentes remontaient à 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** que la Décision 12798 de la RMAAQ sur l’arbitrage de la Convention de mise en marché confirme que les promotions ciblées demeurent un mécanisme pertinent pour écouler de grandes quantités de pommes sur une courte période, mais que celui-ci doit tenir compte de l’évolution des conditions du marché;



**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de mener une réflexion sur les fondements et le fonctionnement des promotions ciblées en tenant compte des éléments suivants :

- L'évolution des marchés en fonction des différents canaux de distribution afin de faciliter l'utilisation du mécanisme pour un plus grand nombre d'entreprises;
- L'établissement de critères de déclenchement qui permettront ultimement la mise place de promotions de prix substantielles, ayant pour effet de rétablir l'équilibre du marché par l'écoulement rapide de volumes importants de pommes;
- Une éventuelle période maximale annuelle pour l'utilisation des promotions ciblées par variété;
- La réduction de la charge administrative des utilisateurs à l'aide de moyens technologiques adaptés.

## 5. SUSPENSION DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ ET ALTERNATIVE À L'ANNEXE H - REJETÉE

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne, tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire.

**CONSIDÉRANT** la perception des frais de mise en marché par les PPQ depuis juin 2006, fixés à 0,25 \$/minot de pommes tardives mises en marché à l'état frais, prévue dans le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (M-35.1, r. 258);

**CONSIDÉRANT** que l'article 51 du Règlement prévoit que les frais de mise en marché perçus annuellement sont notamment utilisés pour le paiement, le cas échéant, d'un complément de prix pour les pommes vendues dans le cadre d'une opportunité d'affaires ou d'une promotion ciblée, liée à l'utilisation de l'annexe H de la Convention de mise en marché avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que lors de la conception des frais de mise en marché en 2005, différentes options et divers outils avaient été étudiés, et que le complément de prix lié à l'utilisation de l'annexe H a été privilégié;

**CONSIDÉRANT** qu'avant la mise en place de promotions ciblées et opportunités d'affaires (annexe H) pour l'année-récolte 2023-2024, la mise en application de cet outil remonte à 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** que le solde des frais de mise en marché perçus annuellement, le cas échéant, est distribué aux producteurs au prorata des minots de pommes de variétés tardives mises en marché à l'état frais auprès d'un agent autorisé dans le cadre des conventions en vigueur et du Règlement, mais que cela a un impact sur les liquidités disponibles (*cash flow*) des entreprises pomicoles;

**CONSIDÉRANT** que jusqu'à un maximum de 10 % du total des montants perçus dans ce cadre peut être utilisé pour la gestion des opérations liées aux frais de mise en marché;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de :

- Suspendre la perception des frais de mise en marché de 0,25 \$/minot à partir du 1<sup>er</sup> février 2025;
- Étudier des options pour l'utilisation des frais de mise en marché, autre que le paiement d'un complément de prix lié à l'utilisation de l'annexe H de la Convention;
- Fixer à un maximum de 2 % les frais de gestion des opérations liées aux frais de mise en marché;
- Tenir une assemblée générale spéciale d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2025 afin de proposer aux membres une nouvelle alternative pour l'utilisation des frais de mise en marché.

## 6. VARIÉTÉS « CLUB » - ACCEPTÉE

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne, tenue le 18 novembre 2024 à Saint-Césaire.

**CONSIDÉRANT** la culture au Québec de variétés de pommes dites « club », dont les noms sont en fait des marques déposées appartenant à une organisation précise (le « club »);

**CONSIDÉRANT** que ce sont ces organisations qui fixent les règles de production et de mise en marché de ces variétés, définissent notamment des normes relatives au calibre et à la couleur ainsi qu'au conditionnement des fruits;

**CONSIDÉRANT** que seuls les producteurs agréés (membres du « club ») ont le droit de vendre les pommes de ces variétés, en acquittant des droits de licence qui peuvent être considérés comme une forme de prélevé pour la recherche et la promotion de ces mêmes variétés;

**CONSIDÉRANT** que les pommes de ces variétés ne sont pas soumises au programme d'inspection de la qualité et ne sont donc pas identifiées comme étant Pommes Qualité Québec;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de :

- Définir et établir une politique claire concernant les pommes de variétés « club », Pommes Qualité Québec et l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

## **7. PROGRAMME D'ARRACHAGE DES POMMIERS POUR HARMONISER LA PRODUCTION À LA RÉALITÉ DU MARCHÉ - REJETÉE**

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 12 décembre 2024 à Oka.

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a fait preuve d'un manque d'écoute et a démontré de la passivité face à nos nombreuses demandes des dernières années concernant l'arrachage de pommiers et la modernisation des vergers;

**CONSIDÉRANT** que les producteurs de pommes occupent une place limitée sur le marché local;

**CONSIDÉRANT** que la réduction du prix des pommes à 15 \$ le minot affecte directement la rentabilité des entreprises sans résoudre la problématique fondamentale de la surproduction des variétés traditionnelles;

**CONSIDÉRANT** qu'avec la production actuelle, la baisse de la demande pour les variétés traditionnelles rend impossible une gestion durable de la culture des pommes, menaçant ainsi la viabilité économique des producteurs pomicoles québécois;

**CONSIDÉRANT** que des mesures incitatives et une aide gouvernementale sont nécessaires pour accompagner cette transition et permettre aux producteurs de s'adapter à la réalité du marché, tout en préservant la compétitivité et la pérennité du secteur pomicole du Québec;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de faire les démarches auprès du MAPAQ afin de mettre en place un programme d'aide permettant aux producteurs de pommiers de retirer des parties de leurs vergers sans obligation de replantation, afin d'harmoniser la production à la réalité du marché ou de faciliter l'aménagement d'une nouvelle production sur le même site.

## 8. CHANGEMENT DE DÉSIGNATION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET) - *ACCEPTÉE*

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, tenue le 12 décembre 2024 à Oka.

- CONSIDÉRANT** qu'à l'hiver 2024, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) a démontré son incompréhension et son manque de sensibilité à l'égard du secteur agroalimentaire en imposant une hausse salariale de 0,27 \$ au salaire minimum au profit de tous les travailleurs immigrants, sans distinction de statut ou du secteur d'activité;
- CONSIDÉRANT** que la désignation « travailleurs étrangers temporaires » ne reflète pas le réel apport de cette main-d'œuvre au secteur agroalimentaire canadien;
- CONSIDÉRANT** que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du Canada recommande de mettre sur pied une commission du travail des immigrants;
- CONSIDÉRANT** que les politiques cadres de l'immigration ne font pas toujours de distinction entre les différentes catégories d'immigrants;
- CONSIDÉRANT** qu'un rapport de la Banque Royale du Canada a révélé que d'ici 2033, il y aura un déficit de 24 000 travailleurs agricoles au pays et que dans ce contexte, il est fondamental de pouvoir compter sur l'appui des travailleurs étrangers pour préserver la pérennité de notre industrie;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de faire pression auprès des instances politiques concernées pour que les TET soient maintenant désignés par l'acronyme TESA (Travailleurs Essentiels du Secteur Agroalimentaire) afin de bien refléter l'importance de leur apport au secteur agricole et le souhait qu'ils puissent profiter d'exemptions à l'égard de politiques d'immigration futures.

## 9. RÉCUPÉRATION DES CONTRIBUTIONS IMPAYÉES - *ACCEPTÉE*

**PROJET DE RÉSOLUTION** rédigé à partir d'une résolution transmise aux PPQ et adoptée par l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec, tenue le 2 décembre 2024 à Québec.

**CONSIDÉRANT** que plusieurs producteurs de pommes ne sont pas répertoriés sur la liste des producteurs des Producteurs de pommes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que d'autres producteurs inscrits sur la liste des PPQ omettent de déclarer la totalité de leur production;

**CONSIDÉRANT** que le prélevé sur les ventes de ces producteurs n'est pas effectué;

**CONSIDÉRANT** que ceci crée une injustice pour les producteurs s'acquittant de tous leurs prélevés;

**SUR MOTION dûment proposée par \_\_\_\_\_ et appuyée par \_\_\_\_\_**, il est unanimement/majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de déterminer les moyens à prendre afin de récupérer les sommes non prélevées;

Et aux syndicats locaux de l'Union des producteurs agricoles d'apporter leur collaboration dans la transmission d'informations permettant de bien identifier les producteurs contrevenants.

# Nos partenaires

## Pommiers d'or

---



## Pommiers d'argent

---



## Pommiers de bronze

---

Centre Agricole Bienvenue

Gestion Qualiterra

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)